

Les infos

Vendredi 21 mars 2014



PASS LA PORTE

La semaine était celle de « Pass emploi », une initiative pour afficher la volonté d'insertion des « personnes en situation de handicap » selon la formule politiquement correcte dans les milieux où l'on se congratule et où on se félicite des grands progrès accomplis dans le domaine. Malheureusement, dans les coulisses, c'est moins reluisant. Il a fallu que la CGT tape du poing sur la table pour que la Direction se décide à automatiser l'accès pour handicapés au tout nouvel immeuble Basalte, lieu de prestige de la BFI Société Générale. La porte devait en effet être manuellement tirée vers l'extérieur, ce qui n'est guère pratique en fauteuil roulant, ou bien alors sonner et geler sur place en attendant que la sécurité vienne ouvrir. La réponse des juristes de la DRH au CHSCT est un modèle du genre : nous respectons la loi, donc nous ne sommes pas obligés d'automatiser l'accès ! Ils n'avaient pas compris que la question n'était pas, suis-je obligé par la loi de le faire, mais, est-il nécessaire de le faire ? *Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi, mais elle doit être loi parce qu'elle est juste.*

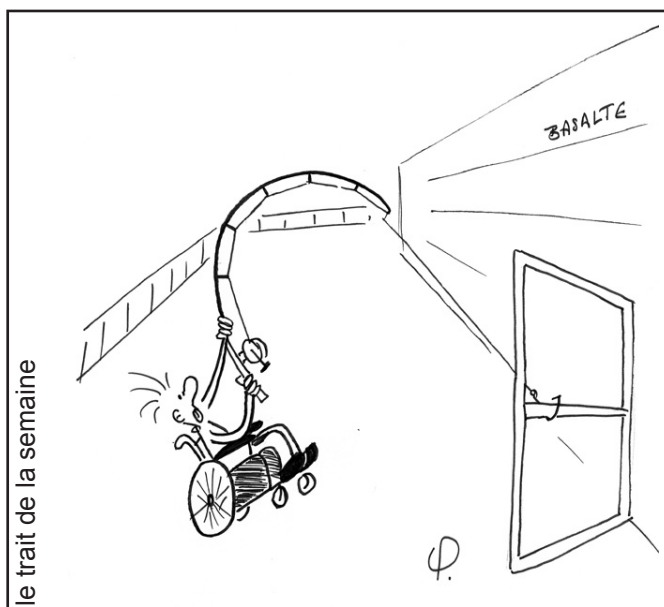
CET

L'accord a été signé pour permettre le versement des jours investis dans le CET sur le PERCO. Cette

disposition est surtout utile parce qu'elle permet d'éviter la fiscalisation d'une partie du CET lorsqu'il est monétisé. La loi limite cependant cette possibilité à un maximum de 10 jours par an. Ce sera possible donc en 2014 de transférer ce maximum de 10 jours du CET vers le PERCO, et ainsi chaque année. Il aura fallu plus d'un an pour que la DRH nous propose un projet d'accord.

REVITALIFT

La négociation d'un accord portant sur l'usage de la « taxe » sur les licenciements économiques se poursuit. Formellement, cette taxe est destinée à la « revitalisation » de l'emploi, elle équivaut à environ 2,5 SMIC par licenciement. Vous vous doutez qu'elle sert surtout à garnir les poches des organismes en tous genres qui prospèrent sur le business du chômage et qu'elle est à peu près aussi efficace que la crème de l'Oréal. C'est pourquoi la CGT s'est engagée dans cette négociation en proposant que la taxe soit utilisée pour venir en aide aux anciens salariés, partis dans le cadre des PSE, et qui rencontrent des difficultés dans la réalisation de leur projet. Finalement, tout le monde s'est rangé à cette proposition. La Direction a remis un projet d'accord et proposé de rencontrer un gestionnaire de fonds destiné à la revitalisation, après avoir écarté ceux qui encaissent les fonds mais ne permettent pas d'en contrôler l'usage. Nous avons cependant mis un coup de frein à la demande réflexe d'augmentation du budget proposé par la Direction, 1,3 million d'€, en vertu du principe qui veut que si on remplit un vase, un autre se vide. En ces temps de restrictions généralisées, afficher un gros budget pour « revitaliser » l'emploi ailleurs, se comprendrait mal si cela met à mal l'emploi chez nous ! D'aucuns demandant déjà que cet accord soit suivi d'autres pour les prochaines années, la CGT a demandé à la Direction de mettre fin au buzz sur l'imminence de prochains plans sociaux.



CGT Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr
Internet : www.cgtsocgen.fr
Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT